

Règlement du Jeu Concours

« 15 ans en bonne compagnie » par La Compagnie des Animaux

Article 1 – Organisation du jeu concours

La société **La Compagnie des Animaux**, dont le siège social est situé au 6 rue Léonard de Vinci 91090 Lisses, enregistrée aux RCS d'Evry sous le n° 420854507 00038, organise un Jeu-Concours gratuit à l'occasion de son anniversaire intitulé « 15 ans en bonne compagnie », (ci-après dénommé « le Jeu » ou « le jeu-concours »), accessible du 25 septembre 2025 à 00h01 au 28 octobre 2025 à 23h59 sur le site www.lacompagniedesanimaux.com.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Le présent document est le règlement du jeu concours. Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par La Compagnie des Animaux.

La société LA COMPAGNIE DES ANIMAUX est désignée également ci-après comme : «l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateurs ».

Le « Participant » au jeu concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Joueur ».

Article 2 – Conditions de participation

La participation au Jeu est ouverte du 25 septembre 2025 à 00h01 au 28 octobre 2025 à 23h59, à toute personne majeure résidant en France métropolitaine ou en Corse, disposant d'un accès à Internet et d'une adresse e-mail valide, à l'exception des employés de La Compagnie des Animaux et de leurs familles proches.

Chaque foyer est limité à une seule inscription pour le jeu principal (même nom, même adresse e-mail et même adresse postale).

La participation se fait exclusivement en ligne via la plateforme Kimple de La Compagnie des Animaux. Le tirage au sort sera effectué parmi les participants inscrits à cette plateforme, et pour le 2ème prix, il concernera uniquement les clients ayant effectué une commande de plus de 100 € pendant la durée du concours. Les participations papier ou sous toute autre forme sont exclues.

Toute participation au Jeu doit impérativement respecter les conditions d'utilisation de Kimple ainsi que le présent règlement.

Les participants s'engagent à ne pas utiliser de moyens abusifs (comme des comptes temporaires) dans le but de contourner les règles du concours.

En cas de fraude avérée, La Compagnie des Animaux se réserve le droit d'exclure le participant et d'annuler sa participation.

Le Jeu étant accessible via la plateforme Facebook (www.facebook.com), Facebook ne pourra en aucun cas être tenu responsable des litiges liés au Jeu. Facebook n'est ni organisateur, ni partenaire de cette opération. Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

Étant également accessible sur téléphone mobile (smartphone), aucune plateforme mobile, y compris Apple, Microsoft, ou Google, ne pourra être tenue responsable en cas de litige relatif au Jeu.

Toute participation incomplète, incorrecte, falsifiée, contenant de fausses informations, ne respectant pas le règlement ou reçue après la clôture du Jeu sera annulée et entraînera l'élimination du participant. Les participations envoyées par courrier seront également rejetées par La Compagnie des Animaux.

Article 3 – Modalités de participation au concours principal

Pour participer au jeu concours principal, l'internaute doit compléter le formulaire d'inscription en ligne <https://www.lacompagniedesanimaux.com/concours-15-ans-en-bonne-compagnie> en fournissant les informations obligatoires : prénom, nom, adresse e-mail et espèces animales possédées. Les Nacs regroupent : furets, rongeurs, oiseaux, reptiles, etc et pour le jeu, toute espèce animale qui n'est ni un chien, ni un chat, ni un cheval.

Toute participation incomplète, incorrecte, falsifiée, comportant des informations erronées, non conforme au règlement, ou reçue après la date de clôture du Jeu sera annulée et entraînera l'élimination du participant.

Article 4 – Lot spécial “Acheteurs +100€”

Pendant toute la durée du jeu concours, un **lot spécial dénommé « 2ème lot » dans la dotation des lots** est mis en jeu parmi les clients ayant passé une commande d'un montant total supérieur ou égal à **100 € TTC** (hors frais de port) sur le site **www.lacompagniedesanimaux.com**.

Modalités :

- Chaque commande remplissant les critères de participation donne droit à une chance supplémentaire pour le tirage au sort spécial.
- Un participant peut accumuler plusieurs chances en effectuant plusieurs commandes conformes aux conditions.
- Ce lot spécial peut être cumulé avec la participation au jeu concours principal.

Article 5 : Dotations du Jeu

Le tirage au sort des 200 gagnants sera effectué dans la journée du 30 octobre 2025 et les gagnants seront affichés sur le site.

- **1^{er} et 2^{ème} lots : Un weekend pour 4 personnes (2 adultes & 2 enfants) au Zoo Parc de Beauval avec activité « Soigneur d'un jour » pour 1 participant (adulte de 16 ans ou plus ou junior entre 10 et 15 ans exclusivement) d'une valeur unitaire de 720€ comprenant :**
 - [Activité Soigneur d'un jour](#) (comprenant 1 billet 1 jour) ou [Soigneur d'un jour junior](#) + 1 billet 1 jour (au choix)
 - [Une Beauval Box 2 adultes + 2 enfants de 3 à 10 ans](#) inclus comprenant :
 - 1 nuit à l'hôtel Les Jardins de Beauval, Les Pagodes de Beauval, Les Hauts de Beauval ou Les Rivages de Beauval pour 2 adultes en chambre double
 - Les entrées pour le ZooParc de Beauval pour 2 jours consécutifs
 - Les petits-déjeuners
 - [1 parrainage](#) formule « Copain » (20€) pour 1 personne comprenant : Newsletters Beauval Nature, Photo de votre filleul, Certificat de parrainage, Fiches de présentation sur votre filleul et les programmes Beauval Nature, Votre prénom sur notre tableau des parrains en ligne, Vidéo de remerciements de l'équipe Beauval Nature, Invitation à la journée annuelle des parrains, Hors entrée au ZooParc. L'accès au parc nécessite d'être muni d'un billet d'entrée ou d'un ZooPass.

L'activité « Soigneur d'un jour » est accessible uniquement sur réservation. Il est conseillé de réserver plusieurs mois à l'avance. Le programme est disponible sur le site du Zooparc de Beauval : [Programme adulte](#) – [Programme junior](#).

Consultez les conditions de l'activité « [Soigneur d'un jour Junior](#) » et « [Soigneur d'un jour Adulte](#) » sur le site du Zooparc de Beauval ainsi que les [conditions générales de vente](#).

Pour des raisons de sécurité, cette activité n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Le **1er lot** sera tiré au sort parmi tous les inscrits au concours, quelle que soit l'espèce animale déclarée lors de l'inscription.

Le tirage au sort du **2ème lot** sera effectué parmi les participants qui ont passé une commande d'au moins 100€ entre le 25 septembre et le 28 octobre.

- **Du 3^{ème} au 5^{ème} lots, un parrainage formule « Supporter » Zooparc de Beauval d'une valeur unitaire de 350€ comprenant :** Newsletters Beauval Nature, Photo de votre filleul, Certificat de parrainage, Fiches de présentation sur votre filleul et les programmes Beauval Nature, Votre prénom sur notre tableau des parrains en ligne, vidéo de remerciements de l'équipe Beauval Nature, Fond d'écran de votre filleul (format desktop & mobile), Photo de votre filleul chaque semestre, Le dernier numéro du

magazine Beauval Nature, ZooPass pour un accès illimité d'un an au ZooParc, Invitation à la journée annuelle des parrains, Hors entrée au ZooParc, visite guidée spéciale du ZooParc d'1h lors de la journée annuelle des parrains et 3 billets 1 jour pour le ZooParc de Beauval

Les **lots 3 à 5** seront tirés au sort parmi tous les inscrits au concours, quelle que soit l'espèce animale déclarée lors de l'inscription.

- **6^{ème} lot : 6 mois d'alimentation sèche Nestlé Pro Plan pour chien d'une valeur maximale de 250€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription. L'aliment sera sélectionné par le gagnant dans la [gamme Nestlé Pro Plan pour chien](#) proposé sur le site de La Compagnie des Animaux.
- **7^{ème} lot : un Back On Track Chemise Filet pour Cheval noir de 115 cm d'une valeur de 245€.** €. Le tirage se fera parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un cheval lors de l'inscription.
- **8^{ème} lot : un coupon pour 6 mois d'alimentation Royal Canin Vet offert (4x10kg) pour chien d'une valeur maximale de 240€** utilisable en un seul achat sur le site de [Lacompagniedesanimaux.com](#). Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription. L'aliment sera sélectionné par le gagnant dans la gamme [Royal Canin Vet](#) pour chien proposée sur le site de La Compagnie des Animaux.
- **Du 9^{ème} au 13^{ème} lot : 6 mois d'alimentation Tonivet pour chat d'une valeur unitaire maximale de 200€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription. L'aliment sera sélectionné par le gagnant [dans la gamme Tonivet pour chat](#) proposée sur le site de La Compagnie des Animaux.
- **14^{ème} lot : 6 mois d'alimentation sèche et humide Pro plan chat d'une valeur maximale de 200€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription. L'aliment sera sélectionné par le gagnant dans la [gamme Pro Plan chat](#) proposée sur le site de La Compagnie des Animaux.
- **15^{ème} lot : un coupon d'une valeur de 200€ équivalent à 6 mois d'alimentation Royal Canin Vet (4x4kg) pour chat** utilisable en un seul achat sur le site de [Lacompagniedesanimaux.com](#). Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription. L'aliment sera sélectionné par le gagnant dans la gamme [Royal Canin Vet](#) pour chat proposée sur le

site de La Compagnie des Animaux.

- **Du 16^{ème} au 19^{ème} lot : un bon d'achat de 150€ à valoir [sur toute la gamme Dogteur](#) valable 6 mois, utilisable en un seul achat sur le site de [Lacompagniedesanimaux.com](#). Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.**
- **20^{ème} lot : 1 lot [Hygiène VetExpert](#) pour l'élimination des odeurs comprenant : 1 VetExpert Cat Odor Eliminator 500 ml, 1 VetExpert Lessive Odor Eliminator 950 ml et 1 VetExpert Chenil Odor Eliminator 500 ml d'une valeur de 145€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.
- **Du 21^{ème} au 22^{ème} lot : 2 sacs de 10 kg de nourriture pour chien [hypoallergéniques à base d'insectes de la marque 2d2a](#) d'une valeur unitaire de 140€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.
- **23^{ème} lot : un coupon d'une valeur de 120€ équivalent à 3 mois d'alimentation pour chien Royal Canin (2x10kg)** utilisable en un seul achat sur le site de [Lacompagniedesanimaux.com](#). Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription. L'aliment sera sélectionné par le gagnant [dans la gamme Royal Canin Canin pour chien](#) proposée sur le site de La Compagnie des Animaux.
- **24^{ème} lot : [une Caméra PET VISION LIVE FULL HD Num'axes](#) d'une valeur de 99,90€.** Le tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant déclaré posséder un chien ou chat.
- **25^{ème} lot : un arbre à chat Trixie Cat Tower Giorgia d'une valeur de 100€** (ø 38 cm × hauteur 82 cm, gris). Le tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant déclaré posséder un chat.
- **26^{ème} lot : un Abri Lias Trixie avec cadre en bois d'une valeur de 100€** (88 × 89 × 61 cm, couleur sable/bleu). Le tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant déclaré posséder un chien.
- **27^{ème} lot : un coupon d'une valeur de 100€ équivalent à 3 mois d'alimentation pour chat Royal Canin (2x4kg)** utilisable en un seul achat sur le site de [Lacompagniedesanimaux.com](#). Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription. L'aliment sera sélectionné par le gagnant [dans la gamme Royal Canin Canin care Nutrition pour chat](#)

proposée sur le site de La Compagnie des Animaux.

- **Du 28^{ème} au 67^{ème} lot : un bon d'achat de 100€ valable [sur la toute gamme Dogteur](#), utilisable en plusieurs fois. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien ou un chat lors de l'inscription.**
- **68^{ème}lot : 2 mois d'alimentation [Farmina](#) pour chien ou chat d'une valeur maximale de 100€ à utiliser en 1 seul achat.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription. L'aliment sera sélectionné par le gagnant [dans la gamme Farmina](#) proposée sur le site de La Compagnie des Animaux.
- **69^{ème} à 73^{ème} lot : un bon d'achat de 100€ valable 6 mois sur [la marque Paardendrogist](#) utilisable en une seule fois sur le site de [Lacompagniedesanimaux.com](#). Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un cheval lors de l'inscription.**
- **74^{ème} lot : Lot [Bubimex](#) pour chien comprenant 1 panse de bœuf 800g, 1 fromage de Yak, et 1 corde coton 1m40 d'une valeur de 72€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.
- **75^{ème} lot : Lot [Dermoscent](#) pour chien comprenant : *un Dermoscent Bio Balm 50 ml, un Dermoscent Essential Mousse chien et petits mammifères 150ml, un Dermoscent EFA Physio Shampoo 200 ml, un Dermoscent Huile Massage Chien Chat 100 ml, un Dermoscent PYOclean Lingettes x20*, d'une valeur de 72€. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.**
- **76^{ème} lot : une Fontaine à eau grande capacité Num'axes pour chien d'une valeur de 70€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.
- **Du 77^{ème} au 81^{ème} lot : 2 sacs de croquettes Orijen Chat de 1,8kg d'une valeur maximale de 70€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription. L'aliment sera sélectionné par le gagnant [dans la gamme Orijen Chat](#) proposée sur le site de La Compagnie des Animaux.
- **Du 82^{ème} au 84^{ème} lot : un Pack Bien-être de 3 produits [Wamine](#) comprenant FE initial, un confort cutané et un Proteostress 12 capsules d'une valeur de 66€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat ou un chien lors de l'inscription.

- **Du 85^{ème} à 86^{ème} lot: 1 lot Petcare chien Virbac d'une valeur de 65€ comprenant 1 Allerderm Foam, 1 Movoflex et 1 Veggiedent.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.
- **87^{ème} lot : une Fontaine à eau pour chat Pixi Combo d'une valeur de 60€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.
- **Du 88^{ème} à 92^{ème} lot : 2 sacs de croquettes Orijen pour Chien de 2kg d'une valeur maximale de 60€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription. L'aliment sera sélectionné par le gagnant [dans la gamme Orijen Chien](#) proposée sur le site de La Compagnie des Animaux.
- **93^{ème} lot : une cage Zolux Rody Trio Rouge d'une valeur de 58,90€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un NAC lors de l'inscription.
- **94^{ème} lot : un Lot de 5 produits chien Biovetol comprenant un anti-insectes, un shampoing, une lotion dentaire, un transit et un anti-odeurs d'une valeur de 56€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.
- **95^{ème} lot : un poteau griffoir BE NORDIC Iben Trixie blanc de 60 cm d'une valeur de 55€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.
- **Du 96^{ème} au 100^{ème} lot : une Formation éducation chien Esprit Dog au choix parmi les formations chiot Chiot, Family, Senior et Agressif d'une valeur unitaire de 55€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.
- **Du 101^{ème} au 102^{ème} lot : 1 lot Petcare chat Virbac d'une valeur de 52€ comprenant 1 Allerderm Foam, 1 Movoflex et 1 Vet aquadent.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.
- **103^{ème} lot : un Lot de 5 produits chat Biovetol comprenant 1 Mousse Lavante, 1 Lotion Oculaire, 1 Bouchées Alt'vers, 1 Lotion Anti-insectes et 1 Spray O'Calme d'une valeur de 56€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.

- **104^{ème} lot : une Fontaine à eau pour chat Bandit couleur Blanc d'une valeur de 50€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.
- **Du 105^{ème} à 109^{ème} lot : 24 x 50 g de Almo Nature Chat Soupe HFC Hydratation Help poulet & 24 x 50 g de Almo Nature Chat HFC Sterilised en sachet Filet de Poulet d'une valeur de 50€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.
- **110^{ème} lot : une cage Zolux Rody Duo Rouge d'une valeur de 45€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un NAC lors de l'inscription.
- **111^{ème} lot : BE NORDIC Couverture de voyage Hooge, 100 × 65 cm, gris d'une valeur de 40€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.
- **112^{ème} lot : Bon d'achat de 40€ sur [la marque Audevard](#) valable 6 mois à utiliser en 1 seul achat sur [lacompagniedesanimaux.com](#).** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un cheval lors de l'inscription.
- **113^{ème} lot : Un lot Pommier Nutrition pour chaval comprenant 1 Bande Flex'on, • un cottongee, 1 Picribaume tube, 2 cataplasmes Dress'on, 2 échantillons de Povidone solution et 1 échantillon hydrostop d'une valeur de 40€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un cheval lors de l'inscription.
- **114^{ème} lot : Une cage Zolux Rody Solo Rouge d'une valeur de 36€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un NAC lors de l'inscription.
- **Du 115^{ème} au 117^{ème} lot : un coussin Haricot taille L grand chien d'une valeur de 35€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.
- **118^{ème} lot : 1 Lot de jouets pour chien (moyen / grand) comprenant : Bubimex Jouet Corde Klyde Bleu - Taille L, Coockoo XL balle de tennis FETCH ME Violet/orange, Coockoo Twisting Tugger Dog Toy Green and Pink et Bubimex Nature Label jouet corde 100% naturelle 26 cm" d'une valeur de 35€.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.

- **Du 119^{ème} au 128^{ème} lot : un parrainage** formule « Copain » Zooparc de Beauval + un **abonnement au magazine Beauval nature d'une valeur de 35€**. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours.
- **Du 129^{ème} au 133^{ème} lot : 1 lot pour rongeur Zolux comprenant : 1 Litière Chambiose 30 L, 4 x Buchettes pour rongeur, Biberon NEO remplissage dessus pour rongeurs gris 500 ml, Bol inox Ehop vert pour rongeurs 200 ml et Pierre minérale parfumée pour rongeurs carotte d'une valeur de 35€**. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un NAC lors de l'inscription.
- **Du 134^{ème} au 135^{ème} lot : un sac de promenade Trixie CityStyle, 23 × 16 × 5 cm, couleur cappuccino d'une valeur de 30€**. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien ou un chat lors de l'inscription.
- **Du 136^{ème} au 140^{ème} lot : Lot Hygiène et Derm Beaphar d'une valeur de 30€ comprenant : Lingettes végétales universelles, Spray dermatologique et PACK dentifrice et brosse à dents**. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien ou un chat lors de l'inscription.
- **141^{ème} lot : Lot pour chien Bubimex pour chien d'une valeur de 30€ comprenant 1 Goodies friandises chien 1.8 kg, 1 Denties stick dentaire 180 g, 1 Jouet Os Dental TPR et Nylon 18.5 cm**. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien ou un chat lors de l'inscription.
- **142^{ème} lot : 1 gamelle avec balance intégrée INTELLIGENT PET BOWL XL Num'axes d'une valeur de 30€**. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien ou un chat lors de l'inscription.
- **Du 143^{ème} au 147^{ème} lot : Lot Alimentation et compléments Beaphar pour chat d'une valeur de 25€ comprenant : 1 Huile de saumon, 1 Levure de bière et 1 Pâte Peau Pelage**. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.
- **148^{ème} lot : 1 chatière CLASSIC CAT DOOR Num'axes d'une valeur de 25€**. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.
- **Du 149^{ème} au 168^{ème} lot : 1 bon d'achat de 15€** valable 6 mois en un seul achat sur le site Lacompagniedesanimaux.com. Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat, un chien, un NAC ou un cheval lors de l'inscription.

- **169^{ème} lot : Un complément alimentaire de la [gamme suppléments alimentaires Royal Canin](#) d'une valeur maximale de 15,99€, à choisir en fonction des besoins de l'animal.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chien lors de l'inscription.
- **170^{ème} lot : Lot pour chat Bubimex d'une valeur de 10€ comprenant 1 Jouet canne à pêche avec souris et clochette, 1 jouet souris avec Herbe à chat et 1 Soft wraps chat poulet saumon 30 g.** Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat lors de l'inscription.
- **Du 171^{ème} au 190^{ème} lot : 1 bon d'achat de 10€** valable 6 mois en un seul achat sur le site [Lacompagniedesanimaux.com](#). Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat, un chien, un NAC ou un cheval lors de l'inscription.
- **Du 191^{ème} au 200^{ème} lot : 1 bon d'achat de 5€** valable 6 mois en un seul achat sur le site [Lacompagniedesanimaux.com](#). Le tirage sera effectué parmi tous les inscrits au concours ayant déclaré posséder un chat, un chien, un NAC ou un cheval lors de l'inscription.

Article 6 – Désignation des gagnants

Le tirage au sort des 200 gagnants sera effectué dans la journée du 30 octobre 2025. Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

- **Tirage au sort parmi tous les clients ayant passé une commande de 100€ et plus (hors frais de port et autres exclusions à définir) entre le 25/09/2025 0h01 et le 28 octobre 2025 23h59.** 1 (un) client sera tiré au sort numériquement et remportera le prix n°2 : 1 weekend VIP Soigneur d'un jour au Zoo de Beauval. Le gagnant sera contacté par mail, précisant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Si le gagnant refuse sa dotation ou ne répond pas à l'email dans un délai de 7 jours, alors le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot sera attribué à un nouveau gagnant. Il sera possible d'effectuer au maximum 2 autres tirages au sort supplémentaires. En cas de non-réponse à la suite de ces deux autres tirages au sort le lot concerné sera présumé appartenir à la Société Organisatrice qui pourra en disposer à sa convenance.
- **Tirage au sort pour les inscrits via le formulaire de participation.** La sélection du gagnant s'effectuera de la manière suivante : 199 personnes ayant rempli toutes les conditions du jeu-concours et ayant été tirées au sort seront les gagnants du jeu. Les gagnants seront contactés par mail, précisant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant qui refuse sa dotation, ne répond pas à l'email dans un délai de 7 jours ou donne une adresse hors territoire, sera considéré comme

ayant renoncé à son lot et le lot sera attribué à un nouveau gagnant. Il sera possible d'effectuer au maximum 2 autres tirages au sort supplémentaires. En cas de non-réponse à la suite de ces deux autres tirages au sort le lot concerné sera présumé appartenir à la Société Organisatrice qui pourra en disposer à sa convenance.

Article 6 : Remise des lots

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP, pendant toute la durée du Jeu.

Les gagnants recevront leur lot par voie postale (pour les lots supposant un support physique) ou par e-mail (pour les lots dématérialisés) à l'adresse indiquée lors de leur participation dans un délai de un (1) mois à compter de la date de la clôture du Concours, sauf raison indépendante de La Compagnie des Animaux.

Dans le cas où le lot doit être attribué par un partenaire de la Société Organisatrice, les données que le gagnant aura transmises en participant au Jeu pourront être transmises à ce partenaire de manière à pouvoir remettre le lot au participant.

Les lots offerts aux gagnants, ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Responsabilité

La Compagnie des Animaux ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure, d'événements imprévisibles ou de circonstances nécessitant une modification du Jeu. Elle se réserve le droit, si nécessaire, d'écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment.

Elle décline également toute responsabilité concernant les événements suivants, qui ne lui seraient pas imputables :

- mauvais acheminement du courrier,
- dysfonctionnement des lignes téléphoniques ou de l'Internet,
- indisponibilité du site ou de la page dédiée,
- défaillance technique entravant la poursuite du Jeu,
- défaillances matérielles ou logicielles affectant la participation,
- erreurs ou perte de lots lors de leur expédition,

- non-réception, détérioration ou retard de livraison des lots.

Chaque participant est responsable de la protection de ses données et logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La participation au Jeu et la connexion à Internet se font sous la seule responsabilité des participants. Il est formellement interdit de modifier ou de tenter de modifier le Jeu, notamment pour influencer ses résultats ou déterminer de manière illégitime les gagnants.

La Compagnie des Animaux se réserve le droit de garantir l'égalité des chances entre tous les participants, en recourant à la justice ou à tout autre moyen jugé approprié. Toute personne suspectée de tricherie ou perturbant le bon déroulement du Jeu pourra être exclue et poursuivie en justice. Le gagnant ayant triché sera immédiatement déchu de son lot.

Article 8 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à La Compagnie des Animaux pour la prise en compte et la validation de la participation. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant.

Article 9 : Loi applicable et règlement

Le présent Jeu-concours est exclusivement soumis à la loi française. La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de La Compagnie des Animaux pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur la Page et sur la Site. Toutes réclamations ou contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devront être transmises dans un délai de deux mois après la clôture du Jeu-concours à l'adresse suivante : La Compagnie des Animaux 6 rue Léonard de Vinci 91090 Lisses.